

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice	33
présents	29
présents par procuration	4
absent excusé	0

OBJET

Politique de la ville – Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) « Classique » pour la mise en œuvre de chantiers éducatifs et TROC avec l'association ADPJ, pour l'année 2019

Le 28 mars 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 22 mars 2019, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dechez, Pelerin, Mmes Ummus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brassel, Fayo! Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Dulias à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet, M. Dasrivières à M. About, M. Morot-Sir à Mme Berot.

SECRETARE : M. Pillet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190328-DEL2019032816-1-E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 01/04/2019

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de Soisy-sous-Montmorency est signataire, depuis le 16 janvier 2019, d'une convention de partenariat avec l'association ADPJ et l'association AMI Services pour la mise en œuvre de chantiers « éducatifs et TROC » d'entretien du patrimoine communal, avec le concours des services techniques municipaux.

Ces chantiers sont proposés à des jeunes soisiens et soisiennes âgés de 11 à 25 ans issus des quartiers prioritaires des Noëls et du Noyer-Crapaud et suivis par l'association, dans le cadre de son action prévention spécialisée.

Ils permettent à ces jeunes d'avoir accès à des travaux non qualifiés afin de percevoir un salaire (souvent le premier), pour financer un projet individuel ou collectif, de se confronter et faire l'apprentissage du travail et enfin de démarrer une démarche éducative avec les éducateurs, afin de se réinscrire dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle.

Les chantiers se déroulent sur une demi-journée, de 9h à 13h, du lundi au vendredi et prennent la forme de :

- « chantier éducatif » pour lequel les jeunes participants perçoivent, en contrepartie, un salaire établi sur la base du SMIC horaire, au prorata des heures de travail effectuées.
- « Chantier TROC » qui concilie la réalisation de travaux avec la participation des jeunes à un séjour ou à une sortie de loisirs.

En 2018, 30 jeunes âgés entre 12 et 18 ans (26 garçons et 4 filles) ont, ainsi, participé à la réalisation de trois chantiers éducatifs et deux chantiers TROC sur la commune, pour un volume horaire de 497h de travail.

Le coût global de cette action est évalué à 64 704 € avec une participation de la Ville à hauteur de 54 704 € (dont 1 320 € correspondant à la valorisation du personnel).

Afin de soutenir la réalisation de ces chantiers, la ville de Soisy-sous-Montmorency sollicite une subvention à hauteur de 10 000 € auprès de la préfecture du Val d'Oise, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Le Conseil municipal est donc invité à approuver les termes de la demande de subvention et à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite demande.

H

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la mise en œuvre de chantiers éducatifs et chantiers TROC avec l'association ADPJ, pour l'année 2019,

VU l'avis de la Commission Action Sociale et Emploi du 18 mars 2019,

VU l'avis de la Commission Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 21 mars 2019 ,

SUR le rapport de M. Naudet,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à solliciter, pour l'année 2019, une demande de subvention à hauteur de 10 000 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et à signer tout document relatif à la demande de financement sollicitée,

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019,

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Acte rendu exécutoire le

- 1 AVR. 2019